

INFORMATION

destinée aux travailleurs indépendants

Annonce facultative du revenu 2023 soumis à l'AVS

Madame, Monsieur,

Evitez les paiements rétroactifs élevés et les intérêts moratoires qui en découlent!

Par la présente, nous vous rappelons que la différence entre les cotisations versées et les cotisations effectivement dues, qui sont définitivement fixées après réception de la communication fiscale, est soumise à intérêts moratoires. Ce pour autant que les acomptes versés soient inférieurs d'au moins 25% aux cotisations effectivement dues.

Ou, plus simplement: si les cotisations versées n'atteignent pas les ¾ des cotisations dues, alors la différence est soumise à intérêts moratoires.

Comment éviter cela?

Les directives permettent de s'acquitter rétroactivement – dans un délai d'une année et sans intérêts moratoires – des acomptes de cotisations en cas de versements trop bas. Dès lors, si une demande d'adaptation de cotisations est formulée avant la fin de l'année suivant la période soumise à cotisations, aucun intérêt moratoire ne sera prélevé. Si vous réalisez que les acomptes de cotisations que nous vous avons facturés pour l'année 2023 sont nettement trop bas, nous vous prions de nous annoncer une modification de l'estimation de la masse salariale soumise à l'AVS déclarée aux autorités fiscales. Nous vous prions de le faire suffisamment tôt, afin que nous puissions facturer les cotisations dues pour 2023 avant la fin de l'année 2024.

A cet effet, nous vous prions d'utiliser le formulaire au verso de cette page.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir ces informations d'ici à la fin du mois **de novembre 2024**, afin que nous puissions établir les factures encore avant la fin de l'année en cours.

Meilleures salutations

AUSGLEICHSKASSE ZÜRCHER ARBEITGEBER

En cas de question, nous sommes à votre disposition :

Lundi + mardi: Madame Annina Widmer 044 315 58 54, E-Mail: ann075@aza.ch Mercredi – vendredi: Madame Susanne Zöbeli 044 315 58 64; E-Mail: sus082@aza.ch

AZA Ausgleichskasse Zürcher Arbeitgeber Postfach 8050 Zürich

Si connu :		
No de dossier		
No de décompte		
No AVS		
Annonce de la base de calcul pour mes cotisations AVS personnelles 2023		
Par la présente annonce, je fais la demande à la Caisse de compensation d'établir un décompte des cotisations AVS, frais administratifs compris, pour l'année du revenu, du calcul et de cotisations 2023 tout en tenant compte des acomptes de cotisations déjà facturés. J'ai pris connaissance du fait que la fixation définitive des cotisations personnelles me parviendra ultérieurement, suite aux informations fournies par les autorités fiscales et que ce ne sera que ce décompte définitif qui fera office de décision à laquelle je pourrai faire opposition.		
Informations concernant les travailleurs indépendants :		
Revenu acquis d'une activité lu	crative indépendante en 2023	CHF
Capitaux propres investis dans	l'entreprise au 31.12.2023	CHF
Données personnelles :		
Donnees personnenes.		
Nom	Prénom	Domicile fiscal (domicile)
Lieu	Date	Signature